

# RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

## **1. Dénomination du médicament vétérinaire**

NOBILIS ERYSIPELAS

## **2. Composition qualitative et quantitative**

Un dose de 0,5 mL contient :

Substance(s) active(s) :

Antigène inactivé de *Erysipelothrix rhusiopathiae*,.....  $\geq 1$  UR\*

souche M2 (sérotypage 2)

Excipient(s) :

Acétate de dl-alpha-tocophérol..... 37,500 mg

\* unité relative correspondant à 1/4 de dose protectrice porc définie par rapport à un vaccin de référence

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

## **3. Forme pharmaceutique**

Suspension injectable.

## **4. Informations cliniques**

### **4.1. Espèces cibles**

Dindes.

### **4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles**

Chez les dindons de chair et reproducteurs :

- Immunisation active contre l'érysipèle de la dinde.

#### **4.3. Contre-indications**

Ne pas administrer aux oiseaux en période de ponte.

#### **4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible**

Aucune.

#### **4.5. Précautions particulières d'emploi**

##### **i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal**

Ne vacciner que des animaux en bonne santé.

##### **ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

Aucune.

##### **iii) Autres précautions**

Aucune.

#### **4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Non connus.

#### **4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

Cf. rubrique « Contre-indications ».

#### **4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Non connues.

#### **4.9. Posologie et voie d'administration**

1 dose de 0,5 mL par animal, par voie sous cutanée à la base du cou, selon les modalités suivantes :

\* 1<sup>ère</sup> injection : à partir de la 6<sup>ème</sup> semaine d'âge

\* 2<sup>ème</sup> injection : 4 semaines plus tard

La 2<sup>ème</sup> injection doit être réalisée au plus tard 2 semaines avant l'entrée en ponte.

La durée d'immunité induite par la vaccination est de 12 semaines.

#### Mode d'administration :

12 heures avant son utilisation, mettre le vaccin à la température ambiante (+ 15°C à + 25°C).

Utiliser du matériel d'injection stérile.

Agiter le flacon avant et périodiquement pendant l'utilisation.

Eviter l'introduction d'une contamination par des ponctions multiples.

#### **4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

Aucun effet indésirable n'a été constaté après injection d'une double dose de vaccin.

#### **4.11. Temps d'attente**

Sans objet.

### **5. Propriétés immunologiques**

Code ATC-vet : QI01CB02.

L'antigène est un lysat cellulaire inactivé de *Erysipelothrix rhusiopathiae* souche M2 (sérotypage 2), induisant une immunité active contre l'érysipèle de la dinde. Cet antigène est adjuvé par de l'acétate de tocophérol.

L'immunité induite par la vaccination est de 12 semaines.

### **6. Informations pharmaceutiques**

#### **6.1. Liste des excipients**

Acétate de dl-alpha-tocophérol

Polysorbate 80

Siméthicone

Chlorure de sodium

Hydroxyméthylaminométhane

Acide chlorhydrique

Eau pour préparations injectables

## **6.2. Incompatibilités majeures**

Ne pas mélanger extemporanément avec un autre vaccin ou un autre médicament.

## **6.3. Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 18 mois

## **6.4. Précautions particulières de conservation**

Conserver au réfrigérateur entre + 2 et + 8 °C et à l'abri de la lumière.  
Une fois entamé, le flacon doit être utilisé dans son intégralité, ou être éliminé.

## **6.5. Nature et composition du conditionnement primaire**

Flacon verre de type I  
Flacon polyéthylène téréphtalate (PET)

## **6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Les flacons et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

## **7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché**

INTERVET  
RUE OLIVIER DE SERRES  
ANGERS TECHNOPOLE  
49071 BEAUCOUZE CEDEX  
FRANCE

## **8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché**

FR/V/2632747 5/1997

Boîte de 1 flacon verre de 500 doses  
Boîte de 1 flacon PET de 500 doses  
Boîte de 6 flacons verre de 500 doses  
Boîte de 6 flacons PET de 500 doses  
Boîte de 12 flacons verre de 500 doses  
Boîte de 12 flacons PET de 500 doses  
Boîte de 1 flacon verre de 1000 doses  
Boîte de 1 flacon PET de 1000 doses  
Boîte de 12 flacons verre de 1000 doses  
Boîte de 12 flacons pet de 1000 doses

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

**9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation**

03/11/1997 - 09/07/2012

**10. Date de mise à jour du texte**

30/01/2023